

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 28 Janvier 2019.**

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 28 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 18  
P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB  
KEBAY – A. ZERKAL - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE  
- M. SOILIH - M. AUBRY - C. MABANZA - L. CAMARA - S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents Excusés Représentés : 8  
S. BELLAHMER représentée par Y. LE BRIAND – P. LOUISSON représenté par D. ATIG –  
A. QAROUACH représenté par C. MABANZA – Y. BOUKANTAR représenté par C.  
TAWAB KEBAY – Y. ITOUA représentée par F. OGBI – G. BAGAVANE représenté par S.  
LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par M. AUBRY – S. GHENAIM représentée par E.  
ETE

Absent Excusé : 1  
K. OUKBI.

Absents : 8  
P. TROADEC – C. RENKLICAY – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D.  
DIARRA – G. BINOIS – A. LAMOTHE.

**Délibération N° DEL – 2019 – 004** : « **Ralliement de la ville de Grigny à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation 2020-2025 relative au risque « Santé », par le CIG de la Grande Couronne** ».

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 25 alinéa 6,

**Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

DEL – 2019 - 004

**Vu** la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

**Vu** l'avis du Comité Technique, placé auprès du CIG, en date du 29 mai 2018,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du CIG, en date du 28 juin 2018, approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

**Vu** sa délibération n° DEL\_2018\_0111 en date du 19 Novembre 2018, adoptant les principes et méthodologie de mise en œuvre du Service Public communal Grigny 2030,

**Considérant** la démarche engagée par la Collectivité pour l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents, et notamment en matière de santé en leur permettant de bénéficier d'une couverture complémentaire santé de qualité,

**Considérant** la procédure engagée par le CIG Grande Couronne,

**Délibère, et,**

**Décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**Et**

**Prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : A l'Unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 30 JAN, 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 30 JAN, 2019